

EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAL

Séance du **11.12.2023**

Présents : MM. WACQUIER Pierre, Bourgmestre - Président ;
DETOURNAY Daniel, ROBETTE Benjamin, LESEULTRE Yasmine, HURBAIN Clara, Echevins ;
HOUZE M., HILALI N, DELCROIX M., URBAIN M., LEGRAIN P., VICO A., GERARD P., SCHIETSE F.,
VINCKIER P., WACQUIER M-P, CHEVALIS A., DESEVEAUX C., BROUTIN A., LECLERCQ R., Conseillers
et N. BAUDUIN, Directrice générale.

OBJET : Règlement de travail du personnel C.P.A.S. – Approbation – Décision

Le Conseil Communal, en séance publique,

Vu notre délibération du 07.06.2022 décidant de modifier le règlement de travail applicable au personnel communal, rendue exécutive le 06.09.2022 par expiration du délai de tutelle ;

Considérant, dès lors, qu'il convient de mettre en concordance règlement de travail de la Commune et du C.P.A.S. ;

Vu le protocole établi avec les organisations syndicales suite à la réunion du comité de négociation syndicale du 10.10.2023 ;

Vu le procès-verbal de la réunion du comité de concertation Commune-C.P.A.S. du 09.11.2023 ;

Vu la délibération du Conseil de l'action sociale de Brunehaut du 28.11.2023 relative au règlement de travail du personnel C.P.A.S. ;

Vu le règlement de travail présenté ci-annexé ;

Attendu qu'il revient au Conseil communal d'approuver ledit règlement ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

DECIDE...

Article 1 : d'approuver le règlement de travail du personnel C.P.A.S. joint et décidé par le Conseil de l'action sociale de Brunehaut le 28.11.2023.

Article 2 : la présente délibération sera transmise au C.P.A.S.

Fait en séance date que dessus,
Par le Conseil,

La Directrice Générale,
(s) N. BAUDUIN.

Le Président,
(s) P. WACQUIER.

Pour extrait conforme,

La Directrice Générale,
N. BAUDUIN.

Le Bourgmestre,
P. WACQUIER